Groupe XII.	Arts graphiques et dessins industriels.
Groupe XIII.	Machines et matériel de transport.
Groupe XIV.	Instruments de précision et de l'art médical.
Groupe XV.	Instruments de musique.
Groupe XVI.	Art militaire.
Groupe XVII.	Marine.
Groupe XVIII.	Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.
Groupe XIX.	Types d'habitations bourgeoises, dispositions intérieures, décoration, ameublement.
Groupe XX.	Types d'habitations rurales, dispositions, ustensiles, mobilier.
Groupe XXI.	Industrie nationale domestique.
Groupe XXII.	Exposition des musées des beaux-arts appliqués à l'industrie.
Groupe XXIII.	Art religieux.
Groupe XXIV.	Objets d'art des époques antérieures, exposés par des amateurs et des collectionneurs (exposition des amateurs).
Groupe XXV.	Beaux-arts.
Groupe XXVI.	Éducation, instruction et enseignement.

Les produits suivants feront l'objet d'expositions internationales temporaires, c'est-à-dire restreintes à une courte durée par la nature même de leur objet :

Animaux vivants (chevaux, bœufs, moutons, porcs, chiens, chats, volailles, gibier, poissons, etc. etc.);

Volailles engraissées, venaisons, viandes, graisses, etc.;

Produits des laiteries et fromageries;

Produits d'horticulture, fruits verts, légumes, fleurs, etc.;

Plantes vivantes nuisibles à l'agriculture et aux forêts.

Il sera fait des essais dynamométriques pour constater la force de traction des animaux.

Pendant l'exposition des chevaux de luxe, des courses internationales auront lieu, pour lesquelles des prix seront décernés. D'autres représentations de sport, telles que régates, jeux nationaux, etc., seront aussi organisées.

5. La répartition de l'espace accordé à chaque commission étrangère pour exposer les produits de ses nationaux sera géographique, c'est-à-dire qu'elle se fera par pays, de façon à ce que les différents territoires de production soient groupés, autant que possible, dans le même ordre dans lequel ils se trouvent sur le globe, dans la direction de l'ouest à l'est.

DES RÉCOMPENSES.

6. Il sera institué un jury international chargé de décerner des récom-